



République Française

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 22 FEVRIER 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 16 février 2022, s'est réuni dans la salle socio-culturelle du nouveau gymnase intercommunal - 130, avenue des Ebeaux - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI *procuration*, Mme Cécilia HORCKMANS

Commune d'Andilly

M. Vincent HUMBERT

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER *procuration*

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Cédric DECHOSAL, M. Claude ANTONIELLO, Mme Sonia EICHLER *procuration*, M. Jean PALLUD *procuration*, Mme Valérie PERAY, M. Daniel BOUCHET, M. Jérôme JONFAL, Mme Chrystel BUFFARD

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS *procuration*, Mme Nathalie HENRY

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND *procuration*

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray-en-Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 26 Absents : 2

Secrétaire de séance : Madame Cécilia HORCKMANS

Date d'affichage : 23 FEV. 2022

OBJET : CONSTRUCTION DE 39 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX COMMUNE D'ALLONZIER LA CAILLE VERSEMENT D'UNE AIDE A HALPADES EN APPLICATION DU P.L.H.

2022-10 FINANCES/ CONSTRUCTION DE 39 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX COMMUNE D'ALLONZIER LA CAILLE VERSEMENT D'UNE AIDE A HALPADES EN APPLICATION DU P.L.H

CONSTRUCTION DE 39 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX COMMUNE D'ALLONZIER LA CAILLE VERSEMENT D'UNE AIDE A HALPADES EN APPLICATION DU P.L.H.

Monsieur le Président rappelle que le Conseil communautaire, par délibération n° 2013-12-75 du 3 décembre 2013, a adopté le Programme local de l'habitat (P.L.H.) de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles.

En vue de développer une offre en logements plus diversifiée et plus accessible, le P.L.H. comporte notamment l'action n° 1.3, consistant à appuyer financièrement la réalisation des opérations en logements aidés.

Sous réserve de l'observation d'un certain nombre de critères, la C.C.P.C. verse au maître d'ouvrage de l'opération une aide financière par logement selon son type.

Monsieur le Président explique que l'opération « Allonzier la Caille - Centre Secteur » portée par HALPADES, et réalisée par SAFILAF sur la commune d'Allonzier la Caille, comporte 19 logements en PLUS, 13 logements en PLAI. A l'examen du dossier, la demande répond aux critères d'éligibilité fixés par le P.L.H.

Cette opération a donné lieu à une décision de financement de l'Etat, le 29 novembre 2021.

La contribution de la C.C.P.C. se porterait donc à :

$$\dots 19 \times 1\,600.00 \text{ €} + \dots 13 \times 2\,000.00 \text{ €} = 56\,400 \text{ €}$$

Type de logement	Aide CCPC
Logement PLUS (x 19.....)	30 400 €
Logement PLAI (x 13.....)	26 000 €

Elle sera versée en une fois suite à la notification par le demandeur du commencement des travaux (et sur présentation de l'acte de VEFA le cas échéant). Si l'opération ne va pas à son terme, le demandeur sera dans l'obligation de rétrocéder le montant de cette subvention à la CCPC.

Monsieur le Président propose d'autoriser le versement de cette aide financière à HALPADES.

Envoyé en préfecture le 23/02/2022

Reçu en préfecture le 23/02/2022

Affiché le 23 FFV. 2022 

ID : 074-247400112-20220222-D_2022_10-DE

2022-10 FINANCES/ CONSTRUCTION DE 39 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX COMMUNE D'ALLONZIER LA CAILLE VERSEMENT D'UNE AIDE A HALPADES EN APPLICATION DU P.L.H

Monsieur le Président demande au Conseil de se prononcer sur le versement de l'aide financière sus-énumérée.

**Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **DECIDE** le versement d'une aide financière de 56 400.00 € en application de l'action n° 1.3 du PLH, dans le cadre de l'opération de création de logements aidés, conduite par Halpades
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution des présentes

Acte certifié exécutoire le :
Le Président
Xavier BRAND

